



SOUDAGE PAR FRICTION MALAXAGE

► **25 ET 26 NOVEMBRE 2015 • HÔTEL PLAZA VALLEYFIELD**

Dans le cadre de leur mission respective, le Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA) et le Centre du savoir sur mesure de l'Université du Québec à Chicoutimi (CESAM) ont pour préoccupation d'encourager l'utilisation de l'aluminium transformé en favorisant les maillages entre chercheurs et PME.

C'est dans ce contexte que nous organisons les 25 et 26 novembre prochains deux journées de séminaire s'adressant à toute PME (atelier d'usinage, entreprise de fabrication, architectes, ingénieurs) intéressée à assembler des pièces (petites ou grandes dimensions) par le procédé de soudage par friction malaxage (FSW).

CLIENTÈLES PARTICIPANT AU SÉMINAIRE

- Ingénieurs des firmes d'ingénierie
- Ingénieurs de l'Ordre des ingénieurs du Québec
- Entrepreneurs
- Entrepreneurs des ateliers d'usinage
- Professeurs provenant des écoles de génie
- Étudiants en ingénierie

DÉROULEMENT

MERCREDI 25 NOVEMBRE

- 13 h 30 Mot de bienvenue
 13 h 45 **Lyne St-Georges** de l'UQAC
 14 h 30 **Louis Dussault** du CTDA
 15 h 00 Pause
 15 h 15 **Oliver Marcotte** et Lyne Dubois du CRIQ
 16 h 15 **François Nadeau** du CTA-CNRC
 17 h 00 Lancement du livre
Soudage par friction malaxage : principes et applications
 de **Lyne St-Georges** de l'UQAC et cocktail

JEUDI 26 NOVEMBRE

- 9 h **Michel Guillot** de l'Université Laval
 10 h 15 Pause
 10 h 30 Simon Larose, Bruno Monsarrat et Priti Wanjara du CNRC-Aérospatiale, **Gail Comeau** de Soudures JM Tremblay et **Liana Centomo** de CEZinc
 11 h 45 Dîner
 13 h 00 Visite industrielle chez Soudures JM Tremblay situé à St-Anicet

CONFÉRENCIERS INVITÉS

Lyne St-Georges, Université du Québec à Chicoutimi, auteure du livre *Soudage par friction malaxage : principes et applications* qui sera lancé à cette occasion, va faire l'éventail des avantages et limitations du procédé FSW pour l'assemblage de l'aluminium;

Louis Dussault, Centre de transfert et de développement d'affaires (CTDA-UQAC), présentera l'équipement actuellement disponible au Québec et l'offre de service aux entreprises pour le soudage de grandes composantes en aluminium;

Olivier Marcotte et Lyne Dubois, CRIQ qui parleront de l'offre de service pour le développement d'équipements dédiés en soudage FSW et d'autres services connexes;

Michel Guillot, Université Laval, va présenter sa recherche et ses résultats en vue de permettre l'utilisation de machines d'usinage conventionnel pour le soudage par friction malaxage;

François Nadeau et Priti Wanjara du CNRC vont présenter l'offre de service en RD dans le domaine du développement du soudage FSW et du développement du soudage robotisé pour l'entreprise Soudures JM Tremblay;

Gail Comeau, Soudure JM Tremblay, discutera de leur installation et leur robot de soudage ainsi que de leur offre de service pour les PME en soudage FSW;

Liana Centomo, CEZinc, exposera les retombées économiques (pour leur entreprise) de la réparation des plaques cathodiques par Soudures JM Tremblay grâce à ce procédé.

INFORMATION

Cette formation a été développée afin de répondre aux exigences de perfectionnement des ordres professionnels. Le CESAM est partenaire du catalogue génie formation et l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ).

La participation au séminaire accorde 0,5 UEC équivalent à 5 heures de formation continue accréditée.

Tarif régulier*

295 \$ jusqu'au jeudi 5 novembre 2015
350 \$ après le jeudi 5 novembre 2015

10 % de rabais accordé aux membres du CQRDA

* Taxes en sus.

Tarif étudiant* (temps plein)

50 \$ jusqu'au jeudi 5 novembre 2015
75 \$ après le jeudi 5 novembre 2015

Renseignement : cesam@uqac.ca

INSCRIPTION

cesam.uqac.ca



SI COMPLÉTÉE OU RÉUSSIE,
VOTRE ACTIVITÉ SERA INSCRITE
À VOTRE DOSSIER DE MEMBRE

CATALOGUE
GÉNIE
FORMATION

AVIS AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Pour s'assurer de l'admissibilité d'une activité de formation aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, vous devez vous assurer que l'activité respecte les deux critères suivants :

- l'activité doit correspondre à l'un des types d'activités identifiés à l'article 5;
- le contenu de l'activité doit être lié à l'exercice de vos activités professionnelles (article 6).